



PROCES-VERBAL REUNION DE CONSEIL DU 22 AOUT 2025

Convocation 8 août 2025 - Séance ouverte à 20h28*

Nathalie Vannier a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

Présents : Christopher CORNU, Daniel GRILLET, Jérôme JACQUOT, Angélique MAITRE, Sandrine RECOUVREUX, Nathalie VANNIER

Absent excusé

Amélie BERTAND donne procuration à Christopher CORNU

Johan MAGNIN donne procuration à Nathalie VANNIER

Le quorum est atteint

- *A la demande de M. le Maire, Nina GUICHARD, agent ONF, est intervenue afin de faire le point sur la situation de la forêt communale après la tempête du 20 juillet 2025, l'occasion pour le conseil de lui poser des questions relatives à l'évolution de la gestion de la forêt touchée à 35 %.

Mme GUICHARD a expliqué son rôle et celui de M. GRILLET, adjoint en charge de la partie affouage.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire rappelle l'ordre du jour

- 1 Approbation ordre du jour
- 2 Approbation procès-verbal du 5 juillet 2025
- 3 Bail location local professionnel
- 4 Informations et questions diverses
 - délégations du maire aux adjoints
 - point à la suite de la tempête du 20 juillet
 - point sur la comptabilité de la commune
 - pot de remerciements

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS 6	POUVOIR 2	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
--------------------------------------	---------------	--------------	-----------	--------	------------

2) LECTURE ET APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 05/07/2025

Celui-ci est adopté à l'unanimité

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS 6	POUVOIR 2	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
--------------------------------------	---------------	--------------	-----------	--------	------------

3) Bail location local professionnel

M. le Maire rappelle que :

- Mme Pauline CHANTIER, psychologue libérale était à la recherche d'un local professionnel.
- Le Conseil, lors de sa réunion du 5 juillet avait fixé le montant de la location à 150 € par mois.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE de louer à compter du 1^{er} septembre 2025 à Pauline CHANTIER, un local professionnel situé 6 Place du Carouge (ancien bureau de poste)
- RAPPELLE le montant du loyer fixé lors de la réunion du 5 juillet : 150 € par mois, avec 1 mois de dépôt de garantie
- AUTORISE M. le Maire à signer le bail correspondant qui sera rédigé par Horizon Immobilier, en charge également de l'état des lieux.
- Les charges locatives seront directement à la charge du locataire (eau/ électricité et OM le cas échéant)
- Une demande d'attestation d'assurance sera faite auprès de Mme CHANTIER.

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS 6	POUVOIR 2	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
--------------------------------------	---------------	--------------	-----------	--------	------------

4) Informations et questions diverses

a) Bâtiment gendarmerie :

M. le Maire informe :

Il y a une facture Antargaz impayée depuis octobre 2024 or, c'est bien à l'Etat de payer et non la commune mais Antargaz ne retrouve pas le contrat d'approvisionnement entre la gendarmerie et ANTARGAZ et refuse de remplir la cuve.

L'APAVE est passé fin mai dans tous les bâtiments communaux y compris la gendarmerie pour vérifier l'installation électrique et le portail.

Le portail présente plusieurs anomalies un devis de l'entreprise LUGH pour cette remise en état est en attente.

À la suite d'un appel avec les Affaires Immobilières de la gendarmerie concernant notamment les compteurs colorifiques, il s'avère que les factures liées à l'entretien des installations (vidange fosses, maintenance chaudière, maintenance des conduits de fumée et compteurs...) doivent être payées par la commune puis refacturées à la gendarmerie chose non faite depuis des années.

M. le Maire va organiser une réunion avec le chef de brigade de Chaumergy et les Affaires Immobilières.

Angélique demande s'il est possible de prévoir une fréquence régulière pour la réfection des logements, hélas non car les travaux ne sont pas envisageables en présence des gendarmes, il faut donc attendre leur départ comme c'est le cas pour la plupart des logements loués.

b) Délégations du maire aux adjoints

M. le Maire annonce au Conseil les délégations qu'il a attribuées à ces adjoints. Il ajoute que certaines missions ponctuelles pourront leur être confiées Il rappelle que dans tous les cas le maire doit être informé en amont et que M. GRILLET gère la forêt communale en relation étroite avec l'ONF et gère particulièrement l'affouage.

Les arbres non issus de la forêt communale et en bordure de voirie ou sur des parcelles privées communales sont gérés par le maire qui se garde entre autres la gestion :

- de la voirie
- des bâtiments
- du personnel

Il rappelle également l'existence de la commission bois qui doit être convoquée régulièrement au cours de la période d'affouage.

c) Point suite tempête du 20 juillet

- Le 29 juillet, une réunion en présence de Mme la Députée, M. le Préfet, a été organisée avec l'ONF afin de faire le point sur la situation de la forêt, M. le Maire étant absent, Daniel GRILLET l'a remplacé.
- M. le Maire rappelle les dégâts sur les biens communaux : il présente les devis et factures qui s'élèvent pour environ 120 000 € TTC ;
- L'expert de GROUPAMA est venu le 8 août dernier, il a déjà rendu son rapport et chiffre la prise en charge des dégâts à environ 80 000 €

- Deux rendez-vous sont programmés avec les experts pour les dégâts causés par la chute d'arbres
« communaux »

d) Point sur la comptabilité de la commune

M. le Maire explique que la commune à actuellement en trésorerie environ 300 000 € ; il craint que les travaux de la salle des fêtes ne puissent pas être honorés, à cause des frais relatifs à la tempête.

Le Conseil demande au Maire de se renseigner pour un éventuel prêt.

e) Pot de remerciements

M. le Maire rappelle qu'une cérémonie est organisée le dimanche 24 août afin de remercier toutes les personnes qui ont fait preuve de solidarité lors de la tempête du 20 juillet. A cette occasion un arbre sera symboliquement planté derrière la mairie, il s'agira d'un Ginkgo Biloba ; Une centaine de personnes est attendue.

Il remercie Angélique, Sandrine et Nathalie qui se sont occupées des préparatifs, et informe que la presse locale sera présente.

f) point sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

A la demande du conseil, il est demandé à Daniel GRILLET et Jérôme JACQUOT une date de réunion afin d'exposer ce qui a déjà été fait pour le PCS

g) Visites périodiques SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)

Le SPANC est venu pour l'atelier communal et l'ancienne Poste le 13 août. (visite périodique 2 ans)

h) Travaux en cours

Le bardage sur le garage communal 2 place du Champ de Mars est en commande et sera prochainement installé. Les travaux salle des fêtes démarreront début septembre.

Séance levée à 21h40

Secrétaire de séance

Nathalie VANNIER



Le Maire

Christopher CORNU

